



Direction Générale des Services

Direction de la Culture

Direction de la Culture

Affaire suivie par : Chrystelle Prieur
Poste: 76 92

2012-CP-4364

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 novembre 2012

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION PARC AUX ÉTOILES À TRIEL SUR SEINE**

Code C0501
Secteur Aider communes et associations à renforcer l'attractivité de leurs offres culturelles, à gérer leur patrimoine
Programme Aide aux actions de valorisation du patrimoine

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé				225 218 €
Montant déjà engagé				66 690 €
Montant disponible				158 528 €
Montant réservé pour ce rapport				25 000 €

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Parc aux Etoiles de Triel-sur-Seine, établissement de culture scientifique et technique ouvert au public depuis 1991 (aide en hausse de 2 000 € par rapport à 2011).

Le développement de la culture scientifique et technique est inscrit dans les actions culturelles du Conseil général depuis 2009. Des ressources sont mises à disposition des acteurs locaux, avec en 2012/2013 une deuxième édition d'itinérance départementale de l'exposition *N'en Jetez plus ! Et habitez écologique* (Cité de l'architecture et du patrimoine).

Le Département accompagne également le développement des équipements culturels, au rang desquels figure le Parc aux Etoiles, situé sur la commune de Triel-sur-Seine et sur la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine.

L'objet de l'association est de vulgariser et diffuser toutes les activités de culture scientifique, technique et industrielle et notamment celles tournées vers l'astronomie, l'astrophysique et l'espace.

Son budget prévisionnel pour 2012 est de 316 430 € (comprenant le *projet Questions de Sciences, Enjeux Citoyens* inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région, le Parc aux Etoiles étant partenaire de l'opération depuis 2010).

L'équipe est constituée de trois salariés dont deux et demi en équivalent temps plein, en incluant le directeur. Une soixantaine de bénévoles contribuent en outre à son activité.

La fréquentation de cet équipement culturel avoisine les 12 000 visiteurs par an, dont une proportion importante de scolaires.

Des soirées thématiques ont été organisées en 2012 (« Mégastarparty », « Nuit des étoiles »...) et ont connu un bon succès en terme de fréquentation.

La rénovation du planétarium Starball avec l'ISTY est en cours d'achèvement.

Ce site irrigue principalement la partie Nord du Département, ainsi que des départements du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine.

Le Parc aux Etoiles deviendra, en 2013, un équipement culturel de la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine, en régie directe, avec, notamment, le transfert du personnel, les bâtiments restant propriété de la commune. L'association sera dissoute parallèlement.

La définition d'un nouveau projet culturel est en cours de réflexion dans ce cadre.

Je vous propose, pour 2012, d'attribuer une subvention départementale de fonctionnement de **25 000 €** (pour mémoire la subvention en 2011 était de 23 000 € et n'avait pas fait l'objet de réévaluation depuis 2005).

Une convention d'objectifs et de moyens correspondant à ce soutien, figure en annexe. Elle prévoit notamment le versement en deux fois de la subvention, à savoir un acompte de 80% versé à la notification de la convention, le solde (20%) étant attribué au vu de justificatifs, notamment financiers.

Si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :